

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

Présidence : Aude Tondini

Ordre du jour :

1. Appel ;
 2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 2024
 3. Assermentation des nouveaux membres ;
 4. Communications de la Présidente du conseil ;
 5. Communications de la Municipalité ;
 6. **Préavis municipal n° 05/24** relatif au budget 2025
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision
 7. **Préavis municipal n° 06/24** relatif à la modification d'un article du Règlement Général de Police (RGP)
Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision
- 8. Interventions individuelles :**
- a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Mme Aude Tondini, Présidente, ouvre cette dernière séance de l'année en souhaitant la bienvenue.

L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 67 conseillers,

- 47 sont présents
- 12 se sont excusés
- 8 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 2024

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **Mme Aude Tondini**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de 3 nouveaux membres. Il s'agit de :

- Mme Zimmerli Iryna
- M. Dupasquier Hubert
- M. Wolfensberger Jürg

Le conseil comprend ainsi 70 conseillers et pour cette séance 50 membres.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Aude Tondini cite les trois événements qui se sont déroulés dans la commune aux mois de novembre et décembre. À commencer par le repas organisé par l'association Escapade le 1er novembre, le marché artisanal qui a eu lieu le 2 novembre au hangar communal et le feu de l'Avent devant l'église de Chamblon le 1er décembre. La Municipalité est remerciée pour son soutien à ces activités.

Suite aux trois propositions exprimées par **M. Freddy Berney** lors du Conseil général du 23 septembre, **Mme Aude Tondini** informe que le bureau du Conseil in corpore s'est réuni le 29 octobre.

Bureau composé de :

- Aude Tondini, Présidente
- Marie-Claire Pilloud et Daniel Poncet, vice-présidents du CG
- Jean-Pierre Genevay, secrétaire du CG
- Véronique Haas, secrétaire remplaçante du CG et scrutatrice
- Marta Mizraji, scrutatrice
- Roseline Hofmann et Sébastien Tondini, suppléants scrutatrice / scrutateur.

La première proposition est de disposer d'un lieu pour le bureau du Conseil et de profiter de l'opportunité du bureau laissé libre par la boursière.

Cette proposition n'a pas été retenue par le bureau. En effet, pour des raisons pratiques, le secrétaire ne voit pas l'avantage de disposer du bureau proposé.

Par ailleurs, les membres du bureau n'ont que très peu l'occasion de se réunir au complet ou même en partie. Si tel doit être le cas, la salle du Conseil, voire celle du secrétariat communal peuvent les accueillir.

La deuxième proposition est que la pratique qui consiste à excuser un conseiller lors de l'appel n'ait plus cours.

Cette proposition a fait l'unanimité des membres du bureau. Cela a d'ailleurs été ajouté dans la convocation de la présente séance où il est précisé que toute absence doit être annoncée au plus tard avant le début de la séance, soit au Secrétaire du Conseil général ou au bureau communal. Lors de la prochaine convocation l'adresse e-mail du secrétaire ainsi que celle du greffe municipal et leur numéro de téléphone seront mentionnés.

Un empêchement de dernière minute peut toujours se présenter, dans ce cas le recours éventuel à une tierce personne pour l'annoncer au secrétaire du Conseil avant le début de la séance reste admis.

La troisième proposition porte sur la disposition des membres de la Municipalité et du bureau dans la salle du Conseil. Il est d'usage que la Présidente du conseil est la première citoyenne du village et qu'elle accède au perchoir. D'où la proposition de changer la disposition physique des membres de la Municipalité et du Bureau.

Mme Aude Tondini exprime qu'elle n'était pas favorable à cette proposition, car elle aurait pu être perçue comme de l'opportunisme de sa part. Cependant, le Bureau l'a convaincue de l'adopter, soulignant que cette pratique est déjà en vigueur au sein du Conseil national, du Conseil des États et dans de nombreuses communes. Elle permet de rappeler tout son sens au Conseil général. La disposition finale reste à discuter avec la Municipalité.

Un autre aspect est apparu lors des discussions, soit le rôle des scrutateurs lors des votes pendant le Conseil. Jusqu'à présent, ces derniers officiaient seulement lors de votes à bulletin secret. Il est proposé qu'un scrutateur soit présent avec le bureau lors des Conseils.

Cette nouvelle disposition sera mise en place lors du prochain conseil.

Il est demandé si ces trois propositions suscitent des remarques ou questions. Ce n'est pas le cas.

Mme Aude Tondini relève ensuite que ce Conseil général est le premier où **M. Daniel Poncet** est présent sans en assurer la présidence et le prie de bien vouloir la rejoindre devant l'assemblée pour le remercier de s'être mis au service de la collectivité et de son engagement durant 15 ans comme Président du Conseil général de Chamblon ainsi que celui de Président du bureau de vote lors des dimanches de votations et d'élections. Un cadeau lui est remis en signe de gratitude.

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, Syndic, n'a pas de communications personnelles et cède la parole à MM. Jean-Pierre Blanc et Blaise Nicole, Municipaux

M. Jean-Pierre Blanc rappelle qu'en mai 2024, les émissions On en parle et À bon entendeur révélaient la présence de résidus du pesticide de chlorothalonil dans l'eau minérale Henniez et dans l'eau du robinet de cette commune. Il y avait alors un flou autour de la limite légale de la présence de ces résidus dans l'eau.

Depuis, des limites pour l'eau du robinet ont été fixées dans une nouvelle directive.

À Chamblon, **M. Jean-Pierre Blanc** indique que plusieurs contrôles ont été effectués au Point d'Eau, tant sur l'eau consommable que sur celle des douches. Ainsi avec 0.18 microgramme par litre de substances indésirables mesuré dans l'eau consommable fournie par SAGENORD, on se trouve juste au-dessus du niveau de 0.1 demandé pour la chlorothalonil, bien loin du niveau mesuré dans la commune de Montanaire où un niveau de résidus de chlorothalonil 15 fois supérieur à la valeur limite autorisée avait été enregistré.

Le taux de 0.18 mesuré à Chamblon provient d'un mélange de l'eau du Cossau qui est à 0.1 avec celle provenant des puits d'Onnens.

Prochainement, nous recevrons de l'eau de l'association Intercommunale du Vallon de la Baumine (AIVB) créée afin de gérer l'alimentation en eau potable des communes de Baulmes, Champvent et Vuiteboeuf. À cet effet, d'ici un à deux ans, selon SAGENORD, une nouvelle conduite sera posée entre le Cossau et le réservoir.

M. Jean-Pierre Blanc ajoute encore que pour atteindre les normes fixées pour la chlorothalonil, une station équipée de filtres à charbon sera construite vers Grandson. Dès lors, le prix de l'eau augmentera de 30 ct par litre, voire davantage.

Pour conclure, **M. Jean-Pierre Blanc** précise que les résultats des contrôles effectués par SAGENORD et Connect SA peuvent être consultés sur rendez-vous à l'administration communale.

M. Blaise Nicole quant à lui communique des résultats réjouissant à propos des coûts engendrés par les travaux effectués tant au mur de soutènement bordant la RC 274 qu'au revêtement de celle-ci.

Ainsi pour le mur, le montant demandé par préavis était de CHF 240'000.- et le montant effectif des travaux est de CHF 238'000.-.

De même, pour le renouvellement du revêtement de la route, le montant demandé par préavis était de CHF 495'000.- et le montant effectif des travaux se monte à CHF 270'000.-

M. Blaise Nicole communique que les montants effectifs ont été payés. Les subventions (mur 48,3%), (route 40%), qui seront versées par le Canton détermineront les coûts exacts de ces 2 réfections.

La discussion est ensuite ouverte par **Mme Aude Tondini**.

M. Christian Calame remarque qu'à la page 31 du budget présenté pour 2025 se trouve un commentaire ayant trait au prix de l'eau « ajusté la consommation et à la diminution du prix d'achat annoncé par Sagenord ». **M. Christian Calame** s'étonne alors que dans la communication du Municipal **M. Jean-Pierre Blanc** il est évoqué une augmentation de prix dans les années à venir.

Pour **M. Max Holzer** le prix de l'eau reste inchangé mais Sagenord évoque une baisse en relation avec le coût de l'électricité.

Mme Annette Mühlestein souhaite connaître les dernières valeurs de la teneur en Chlorothalonil.

Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous auprès du greffe municipal lui répond **M. Max Holzer**, il faut cependant savoir que cette valeur change tout le temps.

6. Préavis municipal n°05/24 relatif au budget 2025

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

La parole est donnée par **M. Max Holzer** à **M. Damien Degrange** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 05/24 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion et finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 49 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

La parole est donnée à **M. Max Holzer** qui souhaite apporter un complément d'explication quant au remplacement des quatre fenêtres latérales de la chapelle par des vitraux. Remplacement initialement prévu en 2024 et 2025, les appels d'offres ont fait ressortir qu'en concentrant ces travaux sur une année cela aurait un fort impact sur le coût total qui ne devrait pas dépasser CHF 14'000.-. C'est la raison pour laquelle il est mentionné dans le budget qu'en cas de surcoût pour les vitraux, une participation serait demandée à des sponsors. La paroisse de Montagny-Champvent va participer à ce projet à hauteur de CHF 6'400.- et il la remercie.

Par ailleurs, **M. Max Holzer** tient à informer les membres du Conseil que selon un

rapport sur les finances communales édité par le Canton la Commune de Chamblon figure parmi les communes potentiellement à risque. Un audit va être demandé pour connaître où se trouvent les points à améliorer

7. **Préavis municipal n° 06/24** relatif à la modification d'un article du Règlement Général de Police (RGP)

Madame la Présidente donne la parole à la Municipalité.

La parole est donnée par **M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal à M. **M. Freddy Berney** pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu **le préavis 06/24** de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : de valider la modification de l'article n° 94 al. 3 du Règlement Général de Police (RGP) comme indiqué sur le présent préavis.

Ainsi délibéré par 49 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

8. **Interventions individuelles :**

a) Questions et remarques courantes

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques ce qui n'est pas le cas.

b) Interventions et remarques complexes
Néant

Mme Aude Tondini remercie l'assemblée de sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance qui se tiendra le 7 avril 2025.

M. Max Holzer précise toutefois que si quatre dates sont fixées pour l'année à venir, hors mis celles réservées pour l'adoption des comptes de l'année précédente et celle pour l'adoption du budget de l'année à venir les deux autres dates sont à considérer « sous réserve », ceci en fonction d'objets à traiter.

Pour clore cette séance, **Mme Aude Tondini** invite l'assemblée à un apéritif offert par **M. Daniel Poncet** qu'elle remercie chaleureusement.

La séance est close à 20 heures 10.

La Présidente
A. Tondini



Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Pièces jointes :

- Le rapport des commissions